

# Casablanca croule sous les dettes

• Elles s'élèvent à plus de 3 milliards de DH

• La ville doit fructifier ses ressources propres

Si Casablanca comptait sur les fonds de l'Etat pour éponger ses dettes, le rappel à l'ordre de l'Intérieur est là pour l'en dissuader (cf. édition du 22 décembre 2015). Le rejet du budget 2016 par l'autorité de tutelle était officiellement motivé par la nécessité d'intégrer des «créances et engagements contractuels». En conséquence, le budget a été revu à la hausse (+3,37% par rapport à la première mouture). L'objectif est d'arriver à couvrir des dépenses obligatoires, dont la subvention du déficit de Casa-Tram, les créances en souffrance et la contribution au Ramed.

à long terme (29 ans)? En fait, l'équipe El Omari ne devra plus miser sur la manne de la TVA (378 millions de DH annuellement) et des taxes transférées (près de 2 milliards de DH), mais plutôt fructifier ses ressources propres. Cela est possible via l'amélioration du recouvrement des taxes transférées et l'élargissement de l'assiette fiscale. «Il existe une convention avec la TGR dans ce sens que nous devons juste réactiver, et

nous comptons aussi conclure une convention avec la DGI», a déclaré Abdelaziz El Omari, maire de Casablanca, lors de la dernière session extraordinaire du Conseil de la ville.

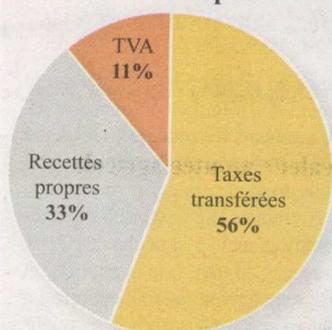
Autre volet qui améliorera les recettes: celui d'une meilleure gestion des biens communaux. Cependant, l'opération d'inventaire et d'évaluation, entamée à l'époque Sajid, n'est toujours pas finalisée. Il faudra

aussi revaloriser et actualiser ces biens, car plusieurs d'entre eux sont bradés. Certes, ces chantiers sont censés améliorer les recettes mais, en attendant, la métropole doit éponger ses dettes au fur et à mesure. □

A. E.  
►►►

Pour réagir à cet article:  
[courrier@economiste.com](mailto:courrier@economiste.com)

## Les principales ressources de la métropole



Source: CUC

Sur les 3,6 milliards de DH représentant le budget de Casablanca en 2016, les recettes propres ne constituent qu'un tiers

Derrière ce rejet, le message est on ne peut plus clair. La métropole doit désormais diversifier et fructifier ses recettes propres pour pouvoir faire face aux charges fixes et surtout pour financer son ambitieux plan de développement 2020 (plus de 33 milliards de DH). La commune urbaine de Casablanca (CUC) doit y contribuer à hauteur de 3,5 milliards de DH. Or la ville croule déjà sous les dettes. L'équipe actuelle s'est d'ailleurs retrouvée avec plus de 3 milliards de DH de créances cumulées lors des précédents mandats. Un montant qui équivaut à son budget annuel! S'y ajoute un crédit de plus de 200 millions de dollars (soit l'équivalent de près de 2 milliards de DH) contracté in extremis auprès de la Banque mondiale par l'équipe sortante à la veille des élections communales (cf. édition du 15 juillet 2015). Il devrait servir au financement du plan de développement. Comment une ville qui réalise à peine un excédent de 20 à 60 millions de DH par an pourrait s'enliser davantage avec un endettement

## Casablanca croule sous les dettes

# Le social et la culture passent à la trappe

• Le poste «affaires sociales» amputé de plus d'un tiers

• Même les plaques de rues doivent attendre des jours meilleurs

• Les dotations aux arrondissements plus généreuses

Si le nouveau président de la commune urbaine de Casablanca dit avoir érigé les volets sociaux et de proximité en tant que priorité de son mandat, les chiffres du budget 2016 sont loin de corroborer cette option. En effet, pour pouvoir dégager des fonds supplémentaires (à allouer au paiement des engagements contractuels), l'Intérieur a proposé à la CUC de rogner principalement sur les

budgets consacrés aux affaires sociales, administration générale et affaires techniques.

Ainsi, les subventions aux institutions sociales ont dû être revues à la baisse: 10 millions de DH au lieu de 14 millions dans l'ancienne mouture du budget. Celles en faveur des associations culturelles se sont réduites comme une peau de chagrin (soit 3 millions de DH au lieu des 7 millions prévus initialement). Il en est de même pour les allocations aux associa-

tions sportives qui sont divisées par deux (2 millions de DH au lieu de 4 millions). Quant aux dons et secours au profit des indigents, ils sont passés de 4 millions à 3 millions de DH.

Par ailleurs, le poste «affaires sociales» a vu ses attributions réduites de plus d'un tiers, passant de 37 millions de DH à 21,8 millions (soit 15,2 millions de DH).

Pour sa part, le budget «formation des élus» ne dépassera pas les 200.000 DH (soit -800.000 DH). C'est le cas aussi pour

Quant au renouvellement des plaques des noms de rues (dont la majorité sont anciennes ou inexistantes), il devrait attendre des jours meilleurs. Sur les 5 millions de DH qui lui sont consacrés au départ, il ne reste plus que 100.000 DH! Pour l'entretien courant des voies, la CUC devrait se contenter de 105 millions de DH au lieu des 110 millions programmés précédemment. En somme, les volets les plus défaillants sont ceux qui ont fait les frais des coupes budgétaires imposées par l'Intérieur.

Principales charges fixes de la CUC (exercice 2016)

Nature	Montant en DH	Part dans le budget
Masse salariale	1,2 milliard	36,30%
Propreté/gestion des décharges	623 millions	18%
Dotations aux arrondissements	345,4 millions	10%
Charges d'intérêts de la dette	278 millions	8%
Redevances eau/électricité/éclairage public...	251 millions	7,20%
Frais relatifs aux contrats/conventions	222,7 millions	6,40%

La masse salariale continue d'absorber plus du tiers du budget (1,2 milliard de DH). Elle est suivie par la propriété et la gestion des décharges

Source: CUC

### De l'argent pour la propreté... sans résultats

A partir de l'année prochaine, Casablanca ne pourra plus compter sur la subvention du FART (Fonds d'accompagnement des réformes du transport urbain) pour compenser le déficit de la ligne de tramway. Résultat: la CUC devra s'acquitter de 65 millions de DH, qui seront consacrés à la subvention du ticket du tram (à hauteur de 40%). «Les trois conseils doivent partager le montant de cette subvention», tient à préciser El Omari. Autrement dit: le conseil de la région et le conseil préfectoral devront aussi mettre la main à la poche dès 2016. El Omari compte sur le développement des recettes du tram (via la publicité et l'interopérabilité tram/bus) pour diminuer progressivement les subventions. La CUC doit aussi comptabiliser l'apurement de ses arriérés vis-à-vis des anciens délégués de la propreté (Tecmed, Sita Blanca et Segedema). Un montant de 60 millions de DH est ainsi consacré au règlement d'une partie des dettes de la propreté (185 millions de DH). Il s'agit de l'un des postes les plus budgétivores de la CUC (juste derrière la masse salariale avec 36,3%). En effet, plus de 623 millions de DH (soit 18% du budget global) sont consacrés chaque année à ce secteur (avec les résultats que l'on sait!). Autres dettes dont il faudra s'acquitter: celle vis-à-vis du délégataire des services de distribution d'eau, d'électricité et d'assainissement à Casablanca. 39 millions de DH seront ainsi reversés à Lydec en tant que redevances d'eau et d'électricité (contre 30 millions prévus par l'ancienne version du budget 2016). □

la formation du personnel (-1 million de DH), les achats de livres (-1 million de DH), d'instruments de musique (-500.000 DH)...

Pour ce qui est des frais d'animation artistique et culturelle, ils ont été réduits d'un quart, passant de 8 millions de DH à 6 millions.

Le budget des «affaires techniques» a, lui, été amputé de 11,3 millions de DH, pour s'établir à un peu plus de 329 millions de DH. Dans le détail, les frais d'entretien courant d'espaces verts passent à 60,7 millions de DH au lieu de 63,7 millions auparavant.

En revanche, le nouveau budget a tout de même le mérite d'avoir renfloué les caisses des arrondissements. En effet, la hausse de 3,37% du budget 2016 s'est automatiquement traduite par une augmentation des dotations des arrondissements (qui représentent 10% du budget global). Ce qui veut dire que chaque arrondissement aura en moyenne 700.000 DH supplémentaires. □

Aziza EL AFFAS

Pour réagir à cet article:  
courrier@leconomiste.com